



---

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-EN-VEXIN

---

**SEANCE DU 11 MAI 2026**

---

Le lundi 11 mai 2026,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 4 mai 2026.

Étaient présents : Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Angélique NEU, Elodie CHABREDIER, Laurence ROCHAS.

MM. : Jérôme OLIVIER, Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Vincent TROGNON, Alexandre KAÇAR, Frédéric MARCHAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Angélique Neu a été désignée secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h15.

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2026**

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 10 avril 2026.

Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

### **2) DELIBERATION 25-2026 – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT « PRÊT PRINCIPAL »**

Suite au besoin de financement de la rénovation énergétique de la salle polyvalente, située chemin de marines à Chavençon à NEUILLY EN VEXIN, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'offre de prêt proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre d'un prêt Transformation Écologique pour un montant de 250 000€.

**Ligne du Prêt :** Prêt Transformation Ecologique

**Enveloppe :** SPL

**Montant :** 250 000 euros

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Périodicité des échéances :** trimestrielle

**Index :** Livret A (au 05/05/2026 : le taux du Livret en vigueur est de 1.50%)

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50%

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Profil d'amortissement :** Déduit (profil d'amortissement avec échéance prioritaire)

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Condition remboursement anticipé :** Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)

**Modalité de révision :** double révisabilité

**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

La délibération 25-2026 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.



3) **DELIBERATION 26-2026 – SOUSCRIPTION D’UN EMPRUNT « FCTVA »**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal de la demande de crédit relais dans l’attente de percevoir le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Et donne lecture de l’offre du Crédit Mutuel du Prêt Relais TVA de 100.000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Nature : Prêt Relais FCTVA
- Objet : Financement des investissements de 2026
- Montant : 100 000 €
- Durée d’amortissement : 2 ans
- Mise à disposition : En un ou plusieurs décaissements, sur demande adressée par fax ou courriel le jour « J » ouvré, avant 11 heures. Le jour « J » étant le jour de la mise à disposition des fonds chez le Comptable Public.
- Phase de mobilisation : Pendant la phase de mobilisation : paiement des intérêts selon utilisation (pas de commission de non-utilisation) Périodicité de paiement des intérêts : identique à la périodicité retenue pour le remboursement du capital. Taux d’intérêt : identique à celui retenu pour le remboursement du capital (pas de passage taux variable en taux fixe ou l’inverse)
- Amortissement : In Fine
- Conditions financières : taux fixe 3.40% l’an

DUREE D'AMORTISSEMENT	TAUX	BASE DE CALCUL DES INTERETS	PHASE DE MOBILISATION	AMORTISSEMENT
TAUX FIXE				
2 ans	3,40%	365 jours	4 mois à compter de la date de signature du contrat	In Fine

- Périodicité de remboursement : Trimestrielle
- Mode de règlement : Par prélèvement SEPA auprès de la Trésorerie.
- Remboursement anticipé total ou partiel : Possible à tout moment, sans pénalité
- Frais de dossier : Commission forfaitaire de 500 € appelée à la signature du contrat de prêt

La délibération 26-2026 est soumise au vote et adoptée à l’unanimité.

4) **DELIBERATION 27-2026 – SOUSCRIPTION D’UN EMPRUNT « PRÊT RELAIS »**

En attendant le versement des subventions, Monsieur le Maire présente au conseil municipal de l’offre de prêt relais proposé par le Crédit Mutuel pour la souscription d’un Contrat de Prêt Relais TVA de 150.000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Nature : Prêt Relais Subventions
- Objet : Financement des investissements de 2026
- Montant : 150 000 €
- Durée d’amortissement : 1 an



- Mise à disposition : En un ou plusieurs décaissements, sur demande adressée par fax ou courriel le jour « J » ouvré, avant 11 heures. Le jour « J » étant le jour de la mise à disposition des fonds chez le Comptable Public.
- Phase de mobilisation : Pendant la phase de mobilisation : paiement des intérêts selon utilisation (pas de commission de non-utilisation) Périodicité de paiement des intérêts : identique à la périodicité retenue pour le remboursement du capital. Taux d'intérêt : identique à celui retenu pour le remboursement du capital (pas de passage taux variable en taux fixe ou l'inverse)
- Amortissement : In Fine
- Conditions financières : taux fixe 3.35% l'an

DUREE D'AMORTISSEMENT	TAUX	BASE DE CALCUL DES INTERETS	PHASE DE MOBILISATION	AMORTISSEMENT
<b>TAUX FIXE</b>				
1 an	3,35%	365 jours	4 mois à compter de la date de signature du contrat	In Fine

- Périodicité de remboursement : Trimestrielle
- Mode de règlement : Par prélèvement SEPA auprès de la Trésorerie.
- Remboursement anticipé total ou partiel : Possible à tout moment, sans pénalité
- Frais de dossier : Commission forfaitaire de 750 € appelée à la signature du contrat de prêt

La délibération 27-2026 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

#### 5) DELIBERATION 28-2026 RENOUVELLEMENT CCID

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'établissement de la liste de membres à proposer pour la création de la commission communale des impôts directs (CCID) à la suite du renouvellement du conseil municipal du 15 mars 2026.

La liste comportant 24 commissaires est établie.

La délibération 28-2026 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

#### 6) DELIBERATION 29-2026 PARTICIPATION OBLIGATOIRE A LA PSC SANTE DES AGENTS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération relative à la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire (PSC) santé des agents dans le cadre de la labellisation à compter du 1er janvier 2026. Ainsi il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre une participation à hauteur de 15€ par agent et par mois.

La délibération 29-2026 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.



## 7) DIVERS

- ✓ Point sur le projet de la salle des fêtes :
  - Un rendez-vous entre Madame PAVLOT (Terres des territoires) et les trois entreprises intervenantes (désamiantage, maçonnerie et charpente) a été organisé afin de coordonner le déroulement des travaux ;
  
  - Le début des travaux est prévu à la rentrée de septembre et devrait durer jusqu'à la fin de l'année. Un rétroplanning des travaux sera établi et transmis début juin ;
  - L'étude du géomètre relative au bornage du terrain de la salle confirme la possibilité d'agrandissement de celle-ci. Le bornage définitif sera réalisé début juin.
  
- ✓ Point sur le projet d'antenne relais :
  - L'étude technique du terrain est terminée,
  - L'étude de chiffrage est en cours.
  - Le début des travaux est prévu à partir du mois de septembre.
  
- ✓ Monsieur le Maire a rencontré Madame la Sous-Préfète le jeudi 7 mai ; à cette occasion, une visite de la station d'épuration a été effectuée.
  
- ✓ Point d'information sur les premières réunions des syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

À Neuilly-En-Vexin, le 11 mai 2026  
Le Maire



### Relevé des délibérations :

- 25-2026 : Souscription d'un emprunt prêt principal
- 26-2026 : Souscription d'un prêt relais FCTVA
- 27-2026 : Souscription d'un prêt relais
- 28-2026 : Renouvellement Commission communale des impôts directs (CCID)
- 29-2026 : Participation obligatoire à la PSC santé des agents

***Le procès-verbal a été approuvé lors du conseil municipal du 12 juin 2026***